

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 12 au 18 avril 2019

Tunisie

- Mercredi 17 avril 2019, le FMI et les autorités tunisiennes sont parvenus à un accord pour une cinquième revue du programme dont bénéficie la Tunisie.
- Le déficit commercial à prix courants sur le premier trimestre de l'année 2019 s'est accru de +8,7% en glissement annuel (g.a).
- L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté, mardi 16 avril 2019, le projet de loi organique régissant le statut et les prérogatives de la Cour des comptes, ce qui devrait déclencher le versement de la 2ème tranche du second programme d'Assistance Macro-Financière (AMF) de l'Union Européenne.
- Le chef du gouvernement, M. Youssef Chahed, a présenté la feuille de route pour les six mois à venir, avec comme priorité la lutte contre l'augmentation des prix et la préservation du pouvoir d'achat du citoyen.
- L'entreprise franco-britannique Perenco remporte une autorisation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire à hauteur de 5,6 M TND.

Libye

- La production libyenne de pétrole a augmenté de plus de 21% en mars 2019 par rapport au mois précédent (source : OPEP).
- La lutte contre la contrebande pétrolière porte ses fruits selon la National Oil Corporation (NOC).
- Devant l'escalade militaire, l'Ouest prend des mesures budgétaires d'urgence, à hauteur de 2,5 Mds LYD.

TUNISIE

- Mercredi 17 avril 2019, le FMI et les autorités tunisiennes sont parvenus à un accord pour une cinquième revue du programme dont bénéficie la Tunisie.

En marge des Assemblées de Printemps du FMI et du groupe de la Banque Mondiale du 11 au 16 avril 2019, les négociations relatives au programme du Fonds se sont prolongées entre le FMI et des représentants des autorités tunisiennes, dont le ministre des finances M. Chalghoum, le ministre du développement, de l'investissement et de la coopération internationale (MDICI) M. Ladhari, et le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) M. El Abassi. Au terme de cette rencontre, les services du FMI ont annoncé, dans [un communiqué publié mercredi 17 avril 2019](#), qu'un accord avait été trouvé entre les deux parties concernant la cinquième revue du programme de réformes économiques au titre du Mécanisme Elargi de Crédit (MEC). Selon ce communiqué, l'objectif d'un déficit budgétaire de -3,9 % du PIB (hors dons) pour 2019, stipulé dans la Loi de Finances 2019, est maintenu. Poursuivre le processus de consolidation budgétaire permettra de limiter la dette publique et le besoin de financement, « tous deux élevés » selon les termes du Chef de mission du FMI pour la Tunisie, M. Björn Rother (respectivement 71,7% du PIB en 2018 et 10,1 Mds TND en 2019). En outre, l'une des priorités rappelées dans ce communiqué est la réduction des tensions inflationnistes (+7,1% en mars 2019 en glissement annuel). Enfin, les autorités tunisiennes se sont engagées à développer la nouvelle base de données recensant les ménages tunisiens vulnérables, potentiellement éligibles aux prestations sociales, afin de limiter l'impact social des réformes. Un rapport sera préparé par les services du FMI et présenté au Conseil d'administration pour examen et décision. Une fois la revue trimestrielle approuvée par le conseil d'administration (« d'ici le début de juin 2019 »), la Tunisie bénéficiera d'un nouveau décaissement de 177 M de DTS (droits de tirage spéciaux), soit environ 247 M USD. Pour rappel, ce programme du FMI, a débuté le 20 mai 2016 pour une durée de 4 ans. A ce stade, le total des décaissements est porté à 1,4 Md USD sur un total de 2,9 Mds USD.

- *Le déficit commercial à prix courants sur le premier trimestre de l'année 2019 s'est accru de +8,7% en glissement annuel (g.a).*

Selon [les dernières données publiées par l'Institut National de la Statistique \(INS\)](#), le déficit commercial sur le premier trimestre de l'année 2019 a progressé de +8,7% en glissement annuel (g.a). Ainsi, il s'élevait à 3,97 Mds TND fin mars 2019 contre 3,65 Mds TND fin mars 2018. La hausse des exportations en valeur (+16,3% sur le premier trimestre de 2019 en g.a, à 11,85 Mds TND) est légèrement supérieure à celle des importations en valeur (+14,3% en 2019 en g.a, à 15,81 Mds TND). Ces variations sont liées principalement à un effet prix : les exportations en volume (prix constants, base 2015) ont diminué de -3,4% sur le 1^{er} trimestre 2019 en g.a. et les importations en volume ont baissé de manière plus importante (-5,1% en g.a.). Pour rappel, au 31 mars 2019, le taux de change TND/EUR s'est déprécié de 13,1% sur un an. Sur le plan sectoriel, les exportations en valeur issues des secteurs de l'agriculture et des industries agro-alimentaires ont diminué de -9,9 % durant le premier trimestre de 2019, en lien notamment avec la chute des exportations d'huile d'olive (-43% en g.a. à 444,7 M TND fin mars 2019). Du côté des importations, le rythme de croissance des importations de produits énergétiques a ralenti à +10,7% sur le premier trimestre 2019 en g.a (contre +37,4% sur la même période de l'année précédente). En conséquence, le déficit énergétique a augmenté de seulement +2,2% en g.a à 1 411,5 M TND fin mars 2019 (contre +16,8% en g.a sur la même période de 2018). Il représente désormais 35,5 % du déficit commercial total (contre 37,8% fin mars 2018). Sur le plan bilatéral, le déficit commercial de la Tunisie en valeur est lié principalement aux échanges avec la Chine (-1 453,8 M TND), l'Italie (834,1 M TND), la Turquie (-647,9 M TND), l'Algérie (-637,6 M TND) et la Russie (-354,1 M TND). A contrario, la Tunisie enregistre un excédent commercial vis-à-vis de la France (+1 354,4 M TND), de la Libye (+337,9 M TND) et du Maroc (+150 M TND).

- *L'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) a adopté, mardi 16 avril 2019, le projet de loi organique régissant le statut et les prérogatives de la Cour des comptes, ce qui devrait déclencher le versement de la 2^{ème} tranche du second programme d'Assistance Macro-Financière (AMF) de l'Union Européenne.*

Mardi 16 avril 2019, l'ARP a adopté lors d'une séance plénière le projet de loi organique relatif au statut et aux prérogatives de la Cour des comptes par 143 voix pour et une abstention. Ce projet de loi comporte 168 articles, dont trois articles majeurs : i) l'article 1 fixe les prérogatives, l'organisation et la procédure de la cour des comptes ; ii) l'article 3 stipule l'indépendance administrative, financière et de fonctionnement de l'organisme dans le cadre du budget de l'Etat et de l'autogestion ; iii) l'article 4 précise que la Cour des comptes exercera ses compétences vis à vis de l'Etat et des institutions publiques, dont les budgets sont rattachés au budget de l'Etat et des collectivités locales, des institutions publiques sans caractère administratif, des entreprises publiques et de tout organisme quel qu'il soit et dont les établissements publics contribuent à leur capital, directement ou indirectement, en plus des organes constitutionnels indépendants et d'autres organes publics indépendants et organismes de régulation.

Sous réserve que le contenu de la loi satisfasse les exigences de l'Union Européenne (UE), la Tunisie devrait bénéficier du versement par l'UE de la 2^{ème} tranche de 150 M EUR, dans le cadre du second programme d'Assistance Macro-Financière (AMF). Pour rappel, après l'adoption de la Loi Organique du Budget (LOB) le 31 janvier 2019, il restait à acter l'autonomie administrative et financière de la Cour des Comptes, pour que l'UE valide ce décaissement.

- *Le chef du gouvernement, M. Youssef Chahed, a présenté la feuille de route pour les six mois à venir, avec comme priorité la lutte contre l'augmentation des prix et la préservation du pouvoir d'achat du citoyen.*

Lors d'une intervention sur la chaîne nationale *Al Wataniya 1*, mercredi 17 avril 2019, M. Youssef Chahed a fait le point sur les réformes prioritaires à venir avant les élections législatives d'octobre 2019. Ces réformes sont structurées autour de quatre axes : i) la lutte contre l'augmentation des prix et la préservation du pouvoir d'achat du citoyen, particulièrement durant le Ramadan ; ii) la préservation du climat sécuritaire, pour que la saison touristique à venir soit un succès ; iii) la mise en place de deux débats sociétaux sur l'agriculture et le transport, ainsi que la mise en œuvre du programme « Ahmini » dédié à l'intégration des femmes agricultrices dans le système de protection sociale ; iv) la poursuite de la lutte contre la corruption.

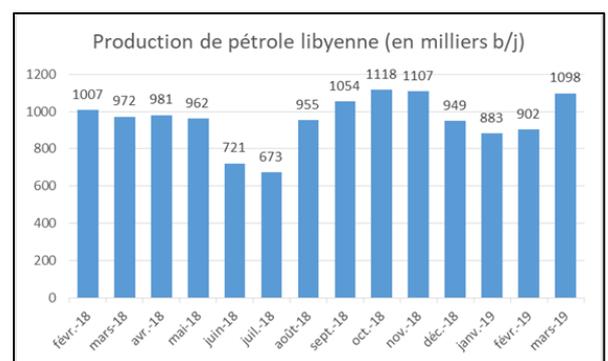
- *L'entreprise franco-britannique Perenco remporte une autorisation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire à hauteur de 5,6 M TND.*

Lundi 15 avril 2019, le ministre de l'Industrie et des PME, M. Slim Feriani, a annoncé les résultats du second round d'octroi d'autorisations pour les projets relatifs à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque. Le coût global des dix projets retenus, d'une capacité totale de 10 M W, s'élève à 30 M TND. Les projets devraient entrer en production d'ici 2020 dans les gouvernorats de Gabès (4 projets), Béja, Sousse, Sfax, Kébili et Tataouine. La société franco-britannique Perenco a ainsi remporté une autorisation à Kébili pour un coût prévisionnel de 5,6 M TND, soit le montant le plus élevé de cette tranche. Pour rappel, lors du 1^{er} round le 10 janvier 2019, les sociétés françaises Quadran et VSB Energies renouvelables avaient obtenu conjointement avec des entreprises allemande et hollandaise des autorisations consistant à produire 120 M W d'énergie éolienne issue d'un investissement immédiat évalué à 400 M TND. Ces projets s'inscrivent dans l'agenda du gouvernement tunisien, visant à augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité pour passer de 5 % actuellement à 12 % en 2020 et à 30 % à l'horizon 2030.

LIBYE

- *La production libyenne de pétrole a augmenté de plus de 21% en mars 2019 par rapport au mois précédent (source : OPEP).*

Avec une moyenne de 1 098 000 barils par jour en mars 2019, la production libyenne de pétrole retrouve les niveaux les plus hauts de 2018. Elle a augmenté de +21% en glissement mensuel (par rapport à février 2019) et de +13% en glissement annuel (par rapport à mars 2018). N'étant pas contrainte par les quotas de production, la Libye engrange la plus forte hausse de production des pays de l'OPEP sur un mois. Cela est notamment dû à la réouverture du site de Sharara, dont la production était interrompue entre décembre 2018 et début mars 2019. Les sites pétroliers sont pour le moment épargnés par les combats qui ont lieu au sud de Tripoli.



- *La lutte contre la contrebande pétrolière porte ses fruits selon la National Oil Corporation (NOC).*

La demande de diesel a diminué de 17% en Libye en 2018, alors que la consommation des ménages est restée stable. Cette baisse serait due selon la NOC aux succès de la lutte contre la contrebande. En parallèle, le président de la NOC a demandé à ce que soit renforcée la coopération multilatérale dans ce domaine, en particulier en élargissant le mandat de l'opération Sophia en Méditerranée.

- *Devant l'escalade militaire, l'Ouest prend des mesures budgétaires d'urgence, à hauteur de 2,5 Mds LYD.*

Le président du Conseil présidentiel, M. Fayez el-Sarraj, le gouverneur de la Banque centrale de Libye (BCL), M. Sadiq al-Kabir, et le président du Haut Conseil d'Etat, M. Khaled al-Mechri, se sont entretenus au sujet des mesures d'urgence relatives à l'escalade militaire. 2,5 Mds LYD ont été débloqués pour aider les forces de Tripoli contre l'Armée nationale libyenne (ANL) du maréchal M. Khalifa Haftar.